



565-19991019

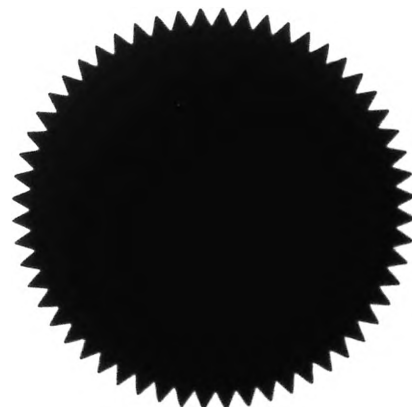
TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 octobre 1999

Étude détaillée du projet de loi n° 5, *Loi
concernant l'harmonisation au Code civil
des lois publiques*
(Adopté avec des amendements)



PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Séance du mardi 5 octobre 1999

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 5, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*. (Ordre de l'Assemblée, le 13 avril 1999)

Membres présents :

- M. Bertrand (Portneuf), président de la Commission
- M. Beaumier (Champlain) en remplacement de M. Paquin (Saint-Jean)
- M. Boulianne (Frontenac)
- M. Côté (Dubuc)
- Mme Goupil (Lévis), ministre de la Justice
- M. Jutras (Drummond)
- M. Ouimet (Marquette), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice

Autre participant :

- M. Aldée Frenette, légiste, ministère de la Justice

La Commission se réunit à 9 h 44 sous la présidence de M. Bertrand (Portneuf), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Goupil (Lévis) et M. Ouimet (Marquette) formulent des remarques préliminaires.

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

Se référant au consensus manifesté par les membres, M. le président propose que la Commission procède de la façon suivante :

- 1) étude des amendements;
- 2) discussion des concepts selon l'ordre du cahier de présentation;
- 3) dépôt du cahier de présentation et des commentaires;
- 4) mise aux voix des articles;
- 5) mise aux voix du texte du projet de loi.

La motion est adoptée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Étude des amendements

Article 22 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 1 (annexe 1).

Après débat, l'amendement est adopté.

Article 23 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 2 (annexe 1).

Après débat, l'amendement est adopté.

Article 25 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 3 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 26 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 4 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 33 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 5 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 41 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 6 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 52 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 7 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 61 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 8 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 70 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 9 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 108 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 10 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 116 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 11 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 120 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 12 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 135 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 13 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 141 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 14 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 161 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 15 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 181 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 16 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 185 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 17 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 200 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 18 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 216 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 19 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 237 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 20 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 238 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 21 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 250 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 22 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 253 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 23 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 258 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 24 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 277 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 25 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 330 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 26 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 333 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 27 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 348 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 28 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 355.1: Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 29 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Dépôt des documents

Avec la permission de M. le président, Mme Goupil (Lévis) dépose les documents cotés CI-08 et CI-09 (annexe II).

Discussion des concepts

Une discussion s'engage sur les concepts contenus dans le cahier de présentation coté CI-09.

Mise aux voix des articles

Articles 1 à 360 : Les articles 1 à 360, amendés, sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Bertrand (Portneuf), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Mise aux voix du texte du projet de loi

Le texte du projet de loi n° 5, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*, amendé, est adopté.

Motion de référence : Mme Goupil (Lévis) propose ce qui suit :

«Dans la partie introductive des articles du projet de loi n° 5, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*, insérer s'il y a lieu la référence aux chapitres des lois de 1999 sanctionnées avant le (*indiquer ici la date d'adoption de la présente motion*) et qui modifient des lois visées par le projet de loi n° 5.»

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

Mme Goupil (Lévis) et M. Bertrand (Portneuf) font des remarques finales.

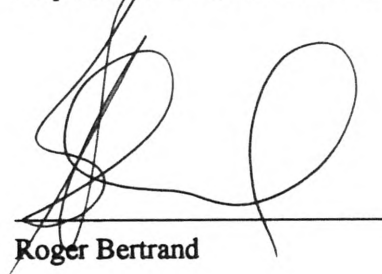
À 11 h 05, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Christian A. Comeau

Le président de la Commission,



Roger Bertrand

CAC/ab

Québec, le 5 octobre 1999

ANNEXE I

Amendements adoptés

Amendement

Supprimer, dans les quatrième et cinquième lignes du paragraphe 4 de l'article 53 remplacé par le paragraphe 6° de l'article 22 de ce projet de loi, les mots « ~~ou~~ », à défaut, « au registre des droits personnels et réels mobiliers ».

Chap. 1
22

AM 2
ARTICLE 23

AMENDEMENT

À l'article 23 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 2° par le suivant :

« 2° la suppression, au premier alinéa de l'article 9, des mots « dans un compte » ;

2° Supprimer les paragraphes 4° et 5° ;

3° Remplacer le paragraphe 7° par le suivant :

« 7° le remplacement de l'article 19 par le suivant :

« 19. Les sommes qui sont perçues par un vendeur et qui doivent être déposées en fidéicommiss en vertu de la présente loi sont transférées en fiducie et le vendeur en est le fiduciaire. » » ;

4° Supprimer les paragraphes 8°, 9° et 11° ;

5° Supprimer le sous-paragraphe *b* du paragraphe 17° ;

6° Supprimer le paragraphe 18°.



AM3
ARTICLE 25

AMENDEMENT

Remplacer le paragraphe 10° de l'article 25 de ce projet de loi par le suivant :

« 10° a) le remplacement dans le texte français, aux deuxièmes alinéas des articles 96 et 117, des mots « incapacité d'agir » et « incapacité » par le mot « empêchement » ;

b) le remplacement, aux troisièmes alinéas, des mots « ou devient également incapable d'agir » par les mots « lui-même empêché » ; ».

adopté
[Signature]

AOK 4

AMENDEMENT

Supprimer le paragraphe 6° de l'article 26 de ce projet de loi.

COMMENTAIRE

Suppression nécessaire car l'article visé est modifié conformément au Code civil (L.Q. 1999, c. 22 a.1) (P.L. 24).

adu pt
EB

AM 5

Article 33

Amendement

Article 33 de ce projet de loi :

Supprimer le paragraphe 5°

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and curves, likely representing the initials of the author.

AM 6
ARTICLE 41

AMENDEMENT

Supprimer l'article 41 de ce projet de loi.

*Adde l'art
41*

AM7
ARTICLE 52

AMENDEMENT

À l'article 52 de ce projet de loi :

1° Insérer, dans la deuxième ligne du paragraphe 41°, après le mot « municipalité », les mots « affectée à l'utilité publique » ;

2° remplacer, dans la première ligne du paragraphe 48°, le mot « troisième » par le mot « deuxième ».

adapté

AM

ARTICLE 61

AMENDEMENT

À l'article 61 de ce projet de loi :

- 1° Insérer, dans la deuxième ligne du paragraphe 45°, après le mot « municipalité », les mots « affectée à l'utilité publique » ;
- 2° Remplacer le paragraphe 82° par le suivant :
« 82° le remplacement, au deuxième alinéa de l'article 775, du mot « officier » par le mot « fonctionnaire » ; » ;
- 3° Remplacer dans le texte français, au sous-paragraphe *b* du paragraphe 117°, le texte « des mots « de dommage » par les mots « du préjudice » » par le texte « du mot « dommage » par le mot « préjudice » ; ».



AM9
ARTICLE 70

AMENDEMENT

Insérer, après le paragraphe 9° de l'article 70 de ce projet de loi, le paragraphe suivant :

« 9.1° le remplacement dans le texte français, au paragraphe e de l'article 84, des mots « donner à bail » par le mot « louer » ; ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adelphi' followed by a stylized flourish.

AMENDEMENT

Supprimer l'article 108 de ce projet de loi.

COMMENTAIRE

Loi abrogée par L.Q., 1999, c. 8 a. 18 (P.L. 33).

Des articles de cette loi abrogée ont été intégrés au c.8 des lois de 1999 et sont harmonisés.

accepté

AM 11
ARTICLE 116

AMENDEMENT

À l'article 116 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 14° par le suivant :

« 14° le remplacement au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 518 et au deuxième alinéa de l'article 525, des mots « lieu d'affaires » et « du lieu d'affaires » par les mots « établissement d'entreprise » et « de l'établissement » ; » ;

2° Supprimer, dans la première ligne du paragraphe 17°, les mots « au troisième alinéa de l'article 526 et » ;

3° Remplacer, dans la première ligne du paragraphe 19°, le mot « quatrième » par le mot « deuxième » ;

4° Supprimer, dans les première, deuxième et troisième lignes du paragraphe 22°, les mots « et au deuxième alinéa de l'article 560 », « et « de lieu d'affaires » » et « et « d'établissement d'entreprise » ».

AM 12
ARTICLE 120

AMENDEMENT

Insérer, après le paragraphe 3° de l'article 120 de ce projet de loi, le paragraphe suivant :

« 3.1° le remplacement aux premiers alinéas des articles 11 et 14, des mots « des blessures, soit des dommages à des personnes ou à des biens » par les mots « un préjudice à des personnes soit des dommages à des biens » ; ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edo p. t.' followed by a stylized flourish.

AM 13
ARTICLE 135

AMENDEMENT

À l'article 135 de ce projet de loi :

- 1° Supprimer, dans la définition du mot « **immeuble** », au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1°, le mot « matériellement » ;
- 2° Supprimer, dans la troisième ligne du sous-paragraphe *a* du paragraphe 14°, le mot « matériellement ».

adap. G

AM 14
ARTICLE 141

AMENDEMENT

Supprimer l'article 141 de ce projet de loi.

*Adopté
CP*

AM 15
ARTICLE 161

AMENDEMENT

Insérer, après le paragraphe 1° de l'article 161 de ce projet de loi, le paragraphe suivant :

« 1.1° l'insertion dans le texte anglais, à l'article 158, après les mots « vice-chairman is » des mots « absent or » ; ».

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Septi" followed by a stylized flourish.

AM 16
ARTICLE 181

AMENDEMENT

À l'article 181 de ce projet de loi :

1° Remplacer, dans la première ligne du paragraphe 3°, le point « . » entre les nombres 32 et 39 par une virgule « , » ;

2° Supprimer le paragraphe 10°.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. M. 16', written in a cursive style.

AM 17
ARTICLE 185

AMENDEMENT

Remplacer, dans le titre qui précède l'article 185 de ce projet de loi, les mots « , DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE » par les mots « ET DU COMMERCE » ;

Remplacer, dans les première et deuxième lignes de l'article 185 de ce projet de loi, les mots « , du Commerce, de la Science et de la Technologie » par les mots « et du Commerce ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. de P.' followed by a flourish.

AM 18
ARTICLE 200

AMENDEMENT

À l'article 200 de ce projet de loi :

1° Supprimer le paragraphe 7° ;

2° Remplacer le paragraphe 11° par le suivant :

« 11° a) le remplacement, au paragraphe 2 de l'article 33, du mot « officier » par le mot « dirigeant » ;

b) le remplacement des mots « corporation ou d'une compagnie » par les mots « personne morale » ; » ;

3° Remplacer dans la deuxième ligne du sous-paragraphe a du paragraphe 14°, les mots « l'adresse du bureau » par les mots « le lieu du domicile professionnel » ;

4° Remplacer le sous-paragraphe b du paragraphe 29° par le suivant :

« b) l'insertion, dans la quatrième ligne du paragraphe 2, du mot « particuliers » après le mot « légataires » ; ».



AM19
ARTICLE 216

AMENDEMENT

Supprimer le paragraphe 2° de l'article 216 de ce projet de loi.

cd de pt
CS

AM 20
ARTICLE 237

AMENDEMENT

À l'article 237 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 24° par le suivant :

« 24° le remplacement, au paragraphe *b* de l'article 230, des mots « solliciter la vente d'un bien ou la location d'un service » par les mots « la sollicitation portant sur la vente d'un bien ou la prestation d'un service » ; » ;

2° Remplacer le paragraphe 33° par les paragraphes suivants :

« 33° la suppression, dans l'article 260.7, des mots « , dans un compte en fidéicommiss distinct désigné « compte de réserve », » ;

« 33.1° le remplacement de l'article 260.8 par le suivant :

« **260.8.** Dans l'exécution de son obligation de maintenir les réserves visées à l'article 260.7, le commerçant doit sans délai déposer dans un compte en fidéicommiss distinct, désigné « compte de réserve », une portion au moins égale à 50 % de toute somme qu'il reçoit en contrepartie d'un contrat de garantie supplémentaire.

Toute somme reçue par le commerçant en contrepartie d'un contrat de garantie supplémentaire est, à concurrence de la portion qu'il doit déposer dans le compte de réserves, transférée en fiducie et le commerçant en est le fiduciaire. » ; ».

adapté
EB

AM 21
ARTICLE 238

AMENDEMENT

Supprimer le paragraphe 15° de l'article 238 de ce projet de loi.



Abel
CA

AM 27
ARTICLE 250

AMENDEMENT

Supprimer l'article 250 de ce projet de loi.

edest
CB

AM23
ARTICLE 253

AMENDEMENT

À l'article 253 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 2° par le suivant :

« 2° le remplacement dans le texte anglais, à l'article 146, du mot « deemed » par le mot « considered » ; » ;

2° Supprimer le paragraphe 8°.

~~_____~~
adopte
E

AM 24
ARTICLE 258

AMENDEMENT

À l'article 258 de ce projet de loi :

1° Remplacer dans le texte français le paragraphe 2° par le suivant :

« 2° le remplacement, à l'article 4 et dans le texte qui précède le paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 36, des mots « est considéré comme » par les mots « est réputé », compte tenu des adaptations nécessaires ; » ;

2° Remplacer le paragraphe 6° par le suivant :

« 6° le remplacement, à l'article 156, du mot « réputé » par le mot « présumé » ; ».

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'A. de P.' and 'Eto'.

AM 25
ARTICLE 277

AMENDEMENT

Remplacer, dans la troisième ligne du sous-paragraphe a du paragraphe 15° de l'article 277 de ce projet de loi, les mots « des articles 1339 et 1340 » par les mots « de l'article 1339 ».

Adopté

AM 26
ARTICLE 330

AMENDEMENT

1° Remplacer le titre de la loi qui précède l'article 330 de ce projet de loi par le suivant :

« LOI SUR LES PRODUITS ET LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS » ;

2° Remplacer l'article 330 de ce projet de loi par ce qui suit :

e « 330. La loi sur les produits et les équipements pétroliers (L.R.Q., chapitre U-1.1) est modifiée par :

1° le remplacement, à l'article 3, des mots « qui en sont mandataires » par les mots « mandataires de l'État » ;

2° le remplacement, à l'article 29, des mots « de place d'affaires » par les mots « d'établissement d'entreprise ».

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'eche pt' and 'ep'.

AM27
ARTICLE 333

AMENDEMENT

Remplacer les deux premières lignes du paragraphe 3° de l'article 333 de ce projet de loi par les suivantes :

« 3° le remplacement dans le texte anglais, aux articles 2, 5 et 6, au paragraphe 4° de l'article 23, au premier alinéa de l'article 24, aux articles 27, 28, 29, 31, 32, 34 et 40, au paragraphe 4° de l'article 42, au paragraphe 1° de l'article 43, aux premiers alinéas des articles 47 et 48, à l'article 54 ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. de P.' followed by a stylized flourish.

AM25
ARTICLE 348

AMENDEMENT

Supprimer l'article 348 de ce projet de loi.

6


AM29
ARTICLE 355.1

AMENDEMENT

Insérer, après l'article 355 de ce projet de loi, le titre de la loi et l'article suivant :

« LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

« 355.1. La Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (1999, chapitre 8) est modifiée par :

1° le remplacement, aux articles 15.17 et 15.50, des mots « corporations » et « corporation » par les mots « personnes morales » et « personne morale » ;

2° a) le remplacement, au premier alinéa de l'article 15.18, des mots « du gouvernement » par les mots « de l'État » ;

b) le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « domaine public » par les mots « domaine de l'État » ;

3° le remplacement, à l'article 15.21, des mots « incapacité d'agir temporaire » par le mot « empêchement ». ».

edep
Edo

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Ministère de la Justice. [Commentaires de la Ministre pour l'étude détaillée du projet de loi n° 5]. 28 pages. Non daté. Déposé le 5 octobre 1999. CI-08
- Ministère de la Justice. [Identification et regroupement de tous les paragraphes du projet de loi eu égard aux différents thèmes ou concepts examinés dans le cadre du projet de loi visant à harmoniser les lois publiques avec le Code civil]. 169 pages. Non daté. Déposé le 5 octobre 1999. CI-09



TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 octobre 1999

Étude détaillée du projet de loi n° 5, *Loi
concernant l'harmonisation au Code civil
des lois publiques*
(Adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Séance du mardi 5 octobre 1999

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 5, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*. (Ordre de l'Assemblée, le 13 avril 1999)

Membres présents :

- M. Bertrand (Portneuf), président de la Commission
- M. Beaumier (Champlain) en remplacement de M. Paquin (Saint-Jean)
- M. Boulianne (Frontenac)
- M. Côté (Dubuc)
- Mme Goupil (Lévis), ministre de la Justice
- M. Jutras (Drummond)
- M. Ouimet (Marquette), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice

Autre participant :

- M. Aldée Frenette, légiste, ministère de la Justice

La Commission se réunit à 9 h 44 sous la présidence de M. Bertrand (Portneuf), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Goupil (Lévis) et M. Ouimet (Marquette) formulent des remarques préliminaires.

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

Se référant au consensus manifesté par les membres, M. le président propose que la Commission procède de la façon suivante :

- 1) étude des amendements;
- 2) discussion des concepts selon l'ordre du cahier de présentation;
- 3) dépôt du cahier de présentation et des commentaires;
- 4) mise aux voix des articles;
- 5) mise aux voix du texte du projet de loi.

La motion est adoptée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Étude des amendements

Article 22 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 1 (annexe 1).

Après débat, l'amendement est adopté.

Article 23 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 2 (annexe 1).

Après débat, l'amendement est adopté.

Article 25 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 3 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 26 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 4 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 33 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 5 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 41 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 6 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 52 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 7 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 61 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 8 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 70 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 9 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 108 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 10 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 116 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 11 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 120 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 12 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 135 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 13 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 141 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 14 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 161 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 15 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 181 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 16 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 185 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 17 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 200 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 18 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 216 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 19 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 237 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 20 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 238 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 21 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 250 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 22 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 253 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 23 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 258 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 24 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 277 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 25 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 330 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 26 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 333 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 27 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 348 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 28 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Article 355.1 : Mme Goupil (Lévis) propose l'amendement coté Am 29 (annexe 1).

L'amendement est adopté.

Dépôt des documents

Avec la permission de M. le président, Mme Goupil (Lévis) dépose les documents cotés CI-08 et CI-09 (annexe II).

Discussion des concepts

Une discussion s'engage sur les concepts contenus dans le cahier de présentation coté CI-09.

Mise aux voix des articles

Articles 1 à 360 : Les articles 1 à 360, amendés, sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Bertrand (Portneuf), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Mise aux voix du texte du projet de loi

Le texte du projet de loi n° 5, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*, amendé, est adopté.

Motion de référence : Mme Goupil (Lévis) propose ce qui suit :

«Dans la partie introductive des articles du projet de loi n° 5, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*, insérer s'il y a lieu la référence aux chapitres des lois de 1999 sanctionnées avant le (*indiquer ici la date d'adoption de la présente motion*) et qui modifient des lois visées par le projet de loi n° 5.»

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

Mme Goupil (Lévis) et M. Bertrand (Portneuf) font des remarques finales.

À 11 h 05, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Christian A. Comeau

Le président de la Commission,



Roger Bertrand

CAC/ab

Québec, le 5 octobre 1999

ANNEXE I

Amendements adoptés

Amendement

Supprimer, dans les quatrième et cinquième lignes du paragraphe 4 de l'article 53 remplacé par le paragraphe 6° de l'article 22 de ce projet de loi, les mots « ou », à défaut, au registre des droits personnels et réels mobiliers ».

Prop. de

AMJ
ARTICLE 23

AMENDEMENT

À l'article 23 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 2° par le suivant :

« 2° la suppression, au premier alinéa de l'article 9, des mots « dans un compte » ;

2° Supprimer les paragraphes 4° et 5° ;

3° Remplacer le paragraphe 7° par le suivant :

« 7° le remplacement de l'article 19 par le suivant :

« 19. Les sommes qui sont perçues par un vendeur et qui doivent être déposées en fidéicommiss en vertu de la présente loi sont transférées en fiducie et le vendeur en est le fiduciaire. » » ;

4° Supprimer les paragraphes 8°, 9° et 11° ;

5° Supprimer le sous-paragraphe *b* du paragraphe 17° ;

6° Supprimer le paragraphe 18°.



AM3

ARTICLE 25

AMENDEMENT

Remplacer le paragraphe 10° de l'article 25 de ce projet de loi par le suivant :

« 10° a) le remplacement dans le texte français, aux deuxièmes alinéas des articles 96 et 117, des mots « incapacité d'agir » et « incapacité » par le mot « empêchement » ;

b) le remplacement, aux troisièmes alinéas, des mots « ou devient également incapable d'agir » par les mots « lui-même empêché » ; ».



Projet de loi n° 5
Loi concernant l'harmonisation au
Code civil des lois publiques

ARTICLE 26

A 04 4

AMENDEMENT

Supprimer le paragraphe 6° de l'article 26 de ce projet de loi.

COMMENTAIRE

Suppression nécessaire car l'article visé est modifié conformément au Code civil (L.Q. 1999, c. 22 a.1) (P.L. 24).

ad. pl.
CB

Journal

Le 4 août 33 de ce projet de loi :

Supprimer le paragraphe 5^o

Chap. 5

AM 6
ARTICLE 41

AMENDEMENT

Supprimer l'article 41 de ce projet de loi.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adel' followed by a stylized flourish.

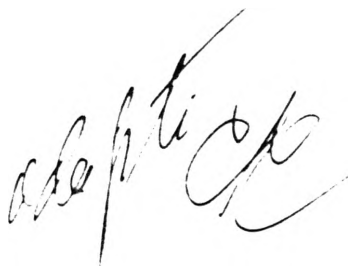
AM7
ARTICLE 52

AMENDEMENT

À l'article 52 de ce projet de loi :

1° Insérer, dans la deuxième ligne du paragraphe 41°, après le mot « municipalité », les mots « affectée à l'utilité publique » ;

2° remplacer, dans la première ligne du paragraphe 48°, le mot « troisième » par le mot « deuxième ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'adepti' followed by a flourish.

AM
ARTICLE 61

AMENDEMENT

À l'article 61 de ce projet de loi :

- 1° Insérer, dans la deuxième ligne du paragraphe 45°, après le mot « municipalité », les mots « affectée à l'utilité publique » ;
- 2° Remplacer le paragraphe 82° par le suivant :
« 82° le remplacement, au deuxième alinéa de l'article 775, du mot « officier » par le mot « fonctionnaire » ; » ;
- 3° Remplacer dans le texte français, au sous-paragraphe *b* du paragraphe 117°, le texte « des mots « de dommage » par les mots « du préjudice » » par le texte « du mot « dommage » par le mot « préjudice » ; ».

AM9
ARTICLE 70

AMENDEMENT

Insérer, après le paragraphe 9° de l'article 70 de ce projet de loi, le paragraphe suivant :

« 9.1° le remplacement dans le texte français, au paragraphe e de l'article 84, des mots « donner à bail » par le mot « louer » ; ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. de la...', is located in the lower center of the page.

AMENDEMENT

Supprimer l'article 108 de ce projet de loi.

COMMENTAIRE

Loi abrogée par L.Q., 1999, c. 8 a. 18 (P.L. 33).

Des articles de cette loi abrogée ont été intégrés au c.8 des lois de 1999 et sont harmonisés.

adopté

AM 11
ARTICLE 116

AMENDEMENT

À l'article 116 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 14° par le suivant :

« 14° le remplacement au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 518 et au deuxième alinéa de l'article 525, des mots « lieu d'affaires » et « du lieu d'affaires » par les mots « établissement d'entreprise » et « de l'établissement ». ; » ;

2° Supprimer, dans la première ligne du paragraphe 17°, les mots « au troisième alinéa de l'article 526 et » ;

3° Remplacer, dans la première ligne du paragraphe 19°, le mot « quatrième » par le mot « deuxième » ;

4° Supprimer, dans les première, deuxième et troisième lignes du paragraphe 22°, les mots « et au deuxième alinéa de l'article 560 », « et « de lieu d'affaires » » et « et « d'établissement d'entreprise » ».

AM 12

ARTICLE 120

AMENDEMENT

Insérer, après le paragraphe 3° de l'article 120 de ce projet de loi, le paragraphe suivant :

« 3.1° le remplacement aux premiers alinéas des articles 11 et 14, des mots « des blessures, soit des dommages à des personnes ou à des biens » par les mots « un préjudice à des personnes soit des dommages à des biens » ; ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adopté' followed by a stylized flourish or initials.

AM 13
ARTICLE 135

AMENDEMENT

À l'article 135 de ce projet de loi :

1° Supprimer, dans la définition du mot « **immeuble** », au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1°, le mot « matériellement » ;

2° Supprimer, dans la troisième ligne du sous-paragraphe *a* du paragraphe 14°, le mot « matériellement ».

Adopté

AM 14
ARTICLE 141

AMENDEMENT

Supprimer l'article 141 de ce projet de loi.

*Edouard
Gp*

AM 15
ARTICLE 161

AMENDEMENT

Insérer, après le paragraphe 1° de l'article 161 de ce projet de loi, le paragraphe suivant :

« 1.1° l'insertion dans le texte anglais, à l'article 158, après les mots « vice-chairman is » des mots « absent or » ; ».

Stephane G

AM 16
ARTICLE 181

AMENDEMENT

À l'article 181 de ce projet de loi :

- 1° Remplacer, dans la première ligne du paragraphe 3°, le point « . » entre les nombres 32 et 39 par une virgule « , » ;
- 2° Supprimer le paragraphe 10°.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. M. 16', written diagonally across the page.

AM 17
ARTICLE 185

AMENDEMENT

Remplacer, dans le titre qui précède l'article 185 de ce projet de loi, les mots « , DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE » par les mots « ET DU COMMERCE » ;

Remplacer, dans les première et deuxième lignes de l'article 185 de ce projet de loi, les mots « , du Commerce, de la Science et de la Technologie » par les mots « et du Commerce ».

AMENDEMENT

À l'article 200 de ce projet de loi :

1° Supprimer le paragraphe 7° ;

2° Remplacer le paragraphe 11° par le suivant :

« 11° a) le remplacement, au paragraphe 2 de l'article 33, du mot « officier » par le mot « dirigeant » ;

b) le remplacement des mots « corporation ou d'une compagnie » par les mots « personne morale » ; » ;

3° Remplacer dans la deuxième ligne du sous-paragraphe a du paragraphe 14°, les mots « l'adresse du bureau » par les mots « le lieu du domicile professionnel » ;

4° Remplacer le sous-paragraphe b du paragraphe 29° par le suivant :

« b) l'insertion, dans la quatrième ligne du paragraphe 2, du mot « particuliers » après le mot « légataires » ; » .



AM19
ARTICLE 216

AMENDEMENT

Supprimer le paragraphe 2° de l'article 216 de ce projet de loi.

cd de pt
CS

AM 20
ARTICLE 237

AMENDEMENT

À l'article 237 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 24° par le suivant :

« 24° le remplacement, au paragraphe *b* de l'article 230, des mots « solliciter la vente d'un bien ou la location d'un service » par les mots « la sollicitation portant sur la vente d'un bien ou la prestation d'un service » ; » ;

2° Remplacer le paragraphe 33° par les paragraphes suivants :

« 33° la suppression, dans l'article 260.7, des mots « , dans un compte en fidéicommiss distinct désigné « compte de réserve », » ;

« 33.1° le remplacement de l'article 260.8 par le suivant :

« 260.8. Dans l'exécution de son obligation de maintenir les réserves visées à l'article 260.7, le commerçant doit sans délai déposer dans un compte en fidéicommiss distinct, désigné « compte de réserve », une portion au moins égale à 50 % de toute somme qu'il reçoit en contrepartie d'un contrat de garantie supplémentaire.

Toute somme reçue par le commerçant en contrepartie d'un contrat de garantie supplémentaire est, à concurrence de la portion qu'il doit déposer dans le compte de réserves, transférée en fiducie et le commerçant en est le fiduciaire. » ; ».

adopté

AM 21
ARTICLE 238

AMENDEMENT

Supprimer le paragraphe 15° de l'article 238 de ce projet de loi.

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'Alfred' and 'A'.

AM 22
ARTICLE 250

AMENDEMENT

Supprimer l'article 250 de ce projet de loi.

adef. i.
CB

AM23
ARTICLE 253

AMENDEMENT

À l'article 253 de ce projet de loi :

1° Remplacer le paragraphe 2° par le suivant :

« 2° le remplacement dans le texte anglais, à l'article 146, du mot « deemed » par le mot « considered » ; » ;

2° Supprimer le paragraphe 8°.

*adobe / L
CB*

AM24
ARTICLE 258

AMENDEMENT

À l'article 258 de ce projet de loi :

1° Remplacer dans le texte français le paragraphe 2° par le suivant :

« 2° le remplacement, à l'article 4 et dans le texte qui précède le paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 36, des mots « est considéré comme » par les mots « est réputé », compte tenu des adaptations nécessaires ; » ;

2° Remplacer le paragraphe 6° par le suivant :

« 6° le remplacement, à l'article 156, du mot « réputé » par le mot « présumé » ; ».

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'A. de P.' followed by a stylized monogram.

AM 25
ARTICLE 277

AMENDEMENT

Remplacer, dans la troisième ligne du sous-paragraphe a du paragraphe 15° de l'article 277 de ce projet de loi, les mots « des articles 1339 et 1340 » par les mots « de l'article 1339 ».

ada, H. Ce

AM 26
ARTICLE 330

AMENDEMENT

1° Remplacer le titre de la loi qui précède l'article 330 de ce projet de loi par le suivant :

« LOI SUR LES PRODUITS ET LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS » ;

2° Remplacer l'article 330 de ce projet de loi par ce qui suit :

e « 330. La loi sur les produits et les équipements pétroliers (L.R.Q., chapitre U-1.1) est modifiée par :

1° le remplacement, à l'article 3, des mots « qui en sont mandataires » par les mots « mandataires de l'État » ;

2° le remplacement, à l'article 29, des mots « de place d'affaires » par les mots « d'établissement d'entreprise ».

de pt
de

AM27
ARTICLE 333

AMENDEMENT

Remplacer les deux premières lignes du paragraphe 3° de l'article 333 de ce projet de loi par les suivantes :

« 3° le remplacement dans le texte anglais, aux articles 2, 5 et 6, au paragraphe 4° de l'article 23, au premier alinéa de l'article 24, aux articles 27, 28, 29, 31, 32, 34 et 40, au paragraphe 4° de l'article 42, au paragraphe 1° de l'article 43, aux premiers alinéas des articles 47 et 48, à l'article 54 ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adèle P...' followed by a stylized flourish.

AM25
ARTICLE 348

AMENDEMENT

Supprimer l'article 348 de ce projet de loi.

AM25
AM25

AM29

ARTICLE 355.1

AMENDEMENT

Insérer, après l'article 355 de ce projet de loi, le titre de la loi et l'article suivant :

« LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

« 355.1. La Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (1999, chapitre 8) est modifiée par :

1° le remplacement, aux articles 15.17 et 15.50, des mots « corporations » et « corporation » par les mots « personnes morales » et « personne morale » ;

2° a) le remplacement, au premier alinéa de l'article 15.18, des mots « du gouvernement » par les mots « de l'État » ;

b) le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « domaine public » par les mots « domaine de l'État » ;

3° le remplacement, à l'article 15.21, des mots « incapacité d'agir temporaire » par le mot « empêchement ». ».

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'edep' and 'EB'.

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ministère de la Justice. [Commentaires de la Ministre pour l'étude détaillée du projet de loi n° 5]. 28 pages. Non daté. Déposé le 5 octobre 1999.

CI-08

Ministère de la Justice. [Identification et regroupement de tous les paragraphes du projet de loi eu égard aux différents thèmes ou concepts examinés dans le cadre du projet de loi visant à harmoniser les lois publiques avec le Code civil]. 169 pages. Non daté. Déposé le 5 octobre 1999.

CI-09